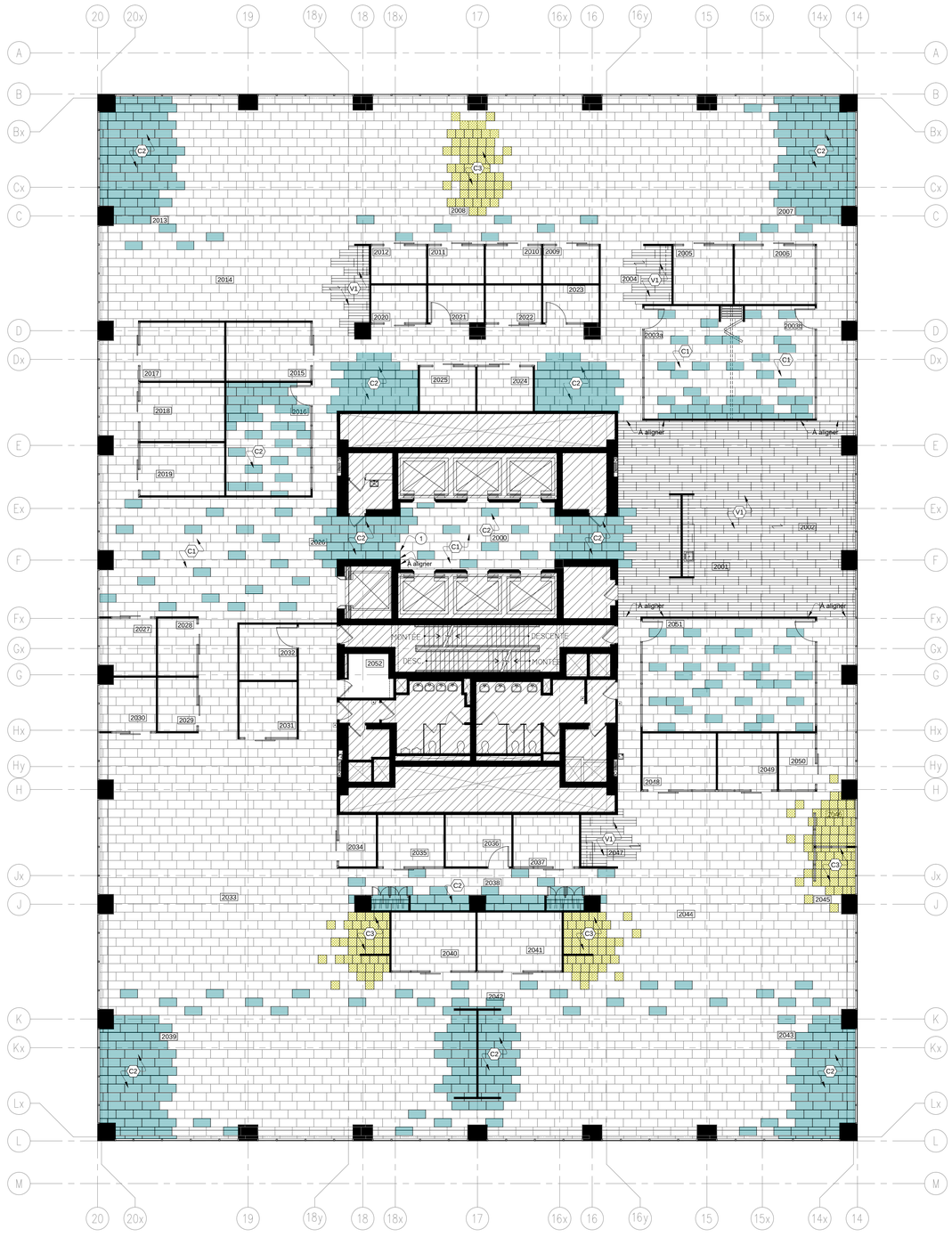

1 / 26 26 Plan des finitions de planchers, au 20ième étage

Échelle : 1:100

Légende des finitions de planchers :

- C1 — Tapis-moquette - Général
  Couleur : Motif linéaire gris pâle, gris foncé et noir
  Montage : Sur briques
  Format : 457 mm sur 914 mm
- C2 — Simili-planche décorative en tapis-moquette
  Couleur : motif linéaire bleu sarcelle, bleu marin et gris pâle
  Montage : Sur briques, selon les indications du plan
  Format : 457 mm sur 914 mm
- C3 — Carreaux décoratifs en tapis-moquette
  Couleur : Jaune en aplat
  Montage : Selon les indications du plan
  Format : 914 mm sur 914 mm
- V1 — Carrelage vinylique de luxe (« LVT »)
  Motif : À sens du bois
  Couleur : Taupe
  Format : 152 mm sur 1 219 mm
- Représentation du sens de pose du revêtement de sol

Notes du dessin - Finitions de plancher :

1 Point de départ pour la pose du revêtement de sol (carrelage plein format)

Notes générales - Finitions de planchers :

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Devis.

2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurremment avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.

3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafonds et finis existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservés; en outre, il devra en être de même lorsqu'il s'agit de l'endommagement de locaux adjacents.

4. L'Entrepreneur devra produire des échantillons de tous les finis et les remettre à l'approbation du Représentant du Ministère avant de placer sa commande pour des matériaux.

5. Dalle existante, à préparer et ce, compte tenu du remplissage de trous; en outre, à rendre à l'état prêt pour la réception d'une nouvelle finition de plancher. Se reporter au devis afin de retrouver d'autres instructions à ce sujet.

6. Là où deux finis de revêtement de sol se rencontrent à l'emplacement d'une porte, le joint devra être caché ou recouvert lorsque la porte se trouve en position fermée.

7. Fournir et installer une plinthe en tapis-moquette de 102 mm de hauteur et avec sa partie supérieure sertie; âassortir au tapis-moquette C1. Des plinthes en tapis-moquette de la sorte devront être installées aux endroits existants et (ou) neufs suivants : cloisons en gypse, murs périphériques, mur noyau, colonne et ainsi de suite. L'Entrepreneur se devra de présenter des échantillons de couture sergée du tapis-moquette à l'approbation du Représentant du Ministère et ce, avant de placer sa commande. À l'emplacement de cloisons pertinentes, l'entrepreneur se devra d'agraffer les plinthes en tapis-moquette auxdites cloisons. S'assurer que les agrafes ne soient pas visibles. Ne pas se servir de colle pour la fixation de ces plinthes en tapis-moquette. L'Entrepreneur devra s'assurer que tous les ouvrages d'extrémité et (ou) de bordure de plinthes en tapis-moquette sont solidement fixés aux cloisons et aux autres éléments du genre. À l'emplacement de plinthes en tapis-moquette appliquées contre des colonnes en béton et des murs noyaux en béton, l'Entrepreneur devra alors utiliser du ruban à coller du tapis-moquette, qui est collant des deux côtés. NE PAS prévoir de plinthes en tapis-moquette à l'emplacement de tous les nouveaux murs démontables.

8. Au point de rencontre du carrelage « LVT » et du tapis-moquette, fournir et installer une lisière de transition vinylique et de type élancé ou mince. Le Représentant du Ministère s'occupera de choisir la couleur et ce, à partir de la plage ou de la gamme de couleurs standard.

9. Là où est monté du revêtement de sol en « LVT », l'on se devra de fournir et monter une plinthe en caoutchouc et de 102 mm de hauteur et ce, seulement le long des cloisons en gypse. Le Représentant du Ministère s'occupera de choisir la couleur et ce, à partir de la plage ou de la gamme de couleurs standard.

10.L'Entrepreneur devra protéger les finis de planchers neufs et existants en se servant de feuillards en polyéthylène d'au moins 6 mills d'épaisseur et ce, en fonction du besoin.

12.L'Entrepreneur devra se servir du produit « laticrete » ou de tout autre produit équivalent pour mettre le plancher de niveau et ce, en vue de l'acceptation du matériau de finition de plancher, en conformité avec les exigences.

13.Avant la mise en route des travaux, se servir de craies pour tracer les surfaces de pose du carrelage décoratif et des autres motifs de revêtement de sol et présenter le tout à l'approbation du Représentant du Ministère.

14.L'Entrepreneur se devra de prolonger la plinthe en tapis-moquette jusqu'en dessous des éléments convecteurs périphériques.

15.Revêtement de sol neuf, devant se prolonger d'un mur à l'autre et ce, en dessous des ouvrages d'ébénisterie, des casiers, des éviers et des articles du genre.

16. Prévoir en grenier du stock à tapis-moquette de type C1 et ce, fonction d'un supplément de 15 p. 100. Dix (10%) pour cent dans les cas suivants : tapis-moquette C2, tapis-moquette C3 et revêtement de sol « LVT » V1.

Publics Works and Government Services Canada / Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Canada

LWG ARCHITECTURAL INTERIORS
211-2141 Thurston Drive
Ottawa ON K1G 6C9
T 613-739-3699
F 613-739-3965
info@LWG-ai.com
LWG-ai.com

Ce dessin appartient à la personne chargée de la conception, qui se réserve tous les droits d'auteur par rapport à son utilisation. Il est interdit de reproduire le présent dessin sans le consentement antérieur de la personne chargée de sa conception et dans l'affirmative, les reproductions devront porter son nom. Ne pas utiliser le présent dessin à des fins de construction tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas signé par la personne chargée de sa conception. L'Entrepreneur se devra de vérifier les dimensions et les données annotées sur place et de rapporter toute contradiction à la personne chargée de la conception. Il devra de rapporter toute contradiction à la personne chargée de la conception. Ne pas se servir du présent dessin pour prélever des mesures à l'échelle.

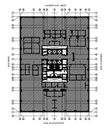

Plan clé

N

Le nord du projet

ARIDO Association of Registered Interior Designers of Ontario

I, the undersigned have reviewed and take responsibility for this design work on behalf of the firm. I am qualified, and the firm is registered, in the appropriate classes/ categories.

QUALIFICATION INFORMATION

David Gibbons — 25030
Name — Signature — BCID

REGISTRATION INFORMATION
Per subsection 3.2.4 of Division C of the Building Code

LWG Architectural Interiors Inc. — 42687
Firm name — BCIN

L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'Ingénieur de toute contradiction.

révisions	description	date
03	Document de soumission	2019-01-15
02	Doc. à 99%, à soumettre à l'examen du client	2018-03-09
01	Doc. à 66%, à soumettre à l'examen du client	2018-02-16

A C — A detail no. / n° du détail; B location drawing no. / sur dessin n°; C drawing no. / dessin n°

A B C

project / projet

Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL

300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)

drawing / dessin

Plan des finitions de planchers, au 20ième étage

Échelle : Selon les annotations

Designed By / Conçu par	RB & MB	
Date	2018-01-26	(aaaa/mm/jj)
Drawn By / Dessiné par	MB	
Date	2018-03-09	(aaaa/mm/jj)
Reviewed By / Examiné par	BW	
Date	2018-01-26	(aaaa/mm/jj)
Approved By / Approuvé par	BW	
Date	2018-01-26	(aaaa/mm/jj)
Tender / Soumission		
Project Manager / Administrateur de projets	Brent Cheff	
Project no. / N° du projet	R.088901.013 (17096)	
Drawing no. / N° du dessin	ID26	

PWGSC A0 (1189x841)